



Commune de MANDEREN RITZING  
3 route de TUNTING  
57480 MANDEREN

## Arrêté municipal N° 2022-AMP-001

### ARRETE MUNICIPAL PERMANENT Portant INTERDICTION DE CIRCULATION AU VEHICULE DE 3,5 TONNES

Le maire de Manderen Ritzing

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2,
- Le Code de la Route et notamment les articles R.411-8 et R.411-25,
- L'instruction interministérielle du 07 juin 1977 sur la signalisation routière

CONSIDÉRANT que le transit des véhicules d'un poids supérieur à 3,5 tonnes sur les chemins communaux et chemins d'exploitation situés en dehors des cartes communales de Manderen et Ritzing (copies des cartes jointes au présent arrêté) détériore fortement la chaussée qui n'est pas prévue pour une telle circulation.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, de préserver les chemins afin que les agriculteurs exploitants puissent accéder dans de bonnes conditions à leur parcelles

### Arrête

#### Article 1er.

A compter du 25 juillet 2022, la circulation des véhicules d'un poids supérieur à 3,5 tonnes sera interdite sur les chemins communaux et chemins d'exploitation situés en dehors des cartes communales de Manderen et Ritzing

#### Article 2.

Cette interdiction ne s'appliquera pas aux véhicules affectés aux secours, aux engins agricoles et aux véhicules d'exploitation forestière.

#### Article 3.

Une signalisation règlementaire est mise en place pour informer les usagers de ces dispositions.

#### Article 4.

Ce présent arrêté sera publié et affiché dans la commune.

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- M. le Commandant du groupement de Gendarmerie de RETTEL

Fait à MANDEREN, le 25 juillet 2022

Le Maire,

Régis DORBACH



Accusé de réception en préfecture  
057-20084853-20220725-AMP-2022-001-AR  
Date de télétransmission : 25/07/2022  
Date de réception préfecture : 25/07/2022



Commune de MANDEREN

# CARTE COMMUNALE

Echelle: 1/20000

Document approuvé par le Conseil Municipal le 14/04/2010  
Approuvé par délibération du conseil municipal du 14/04/2010

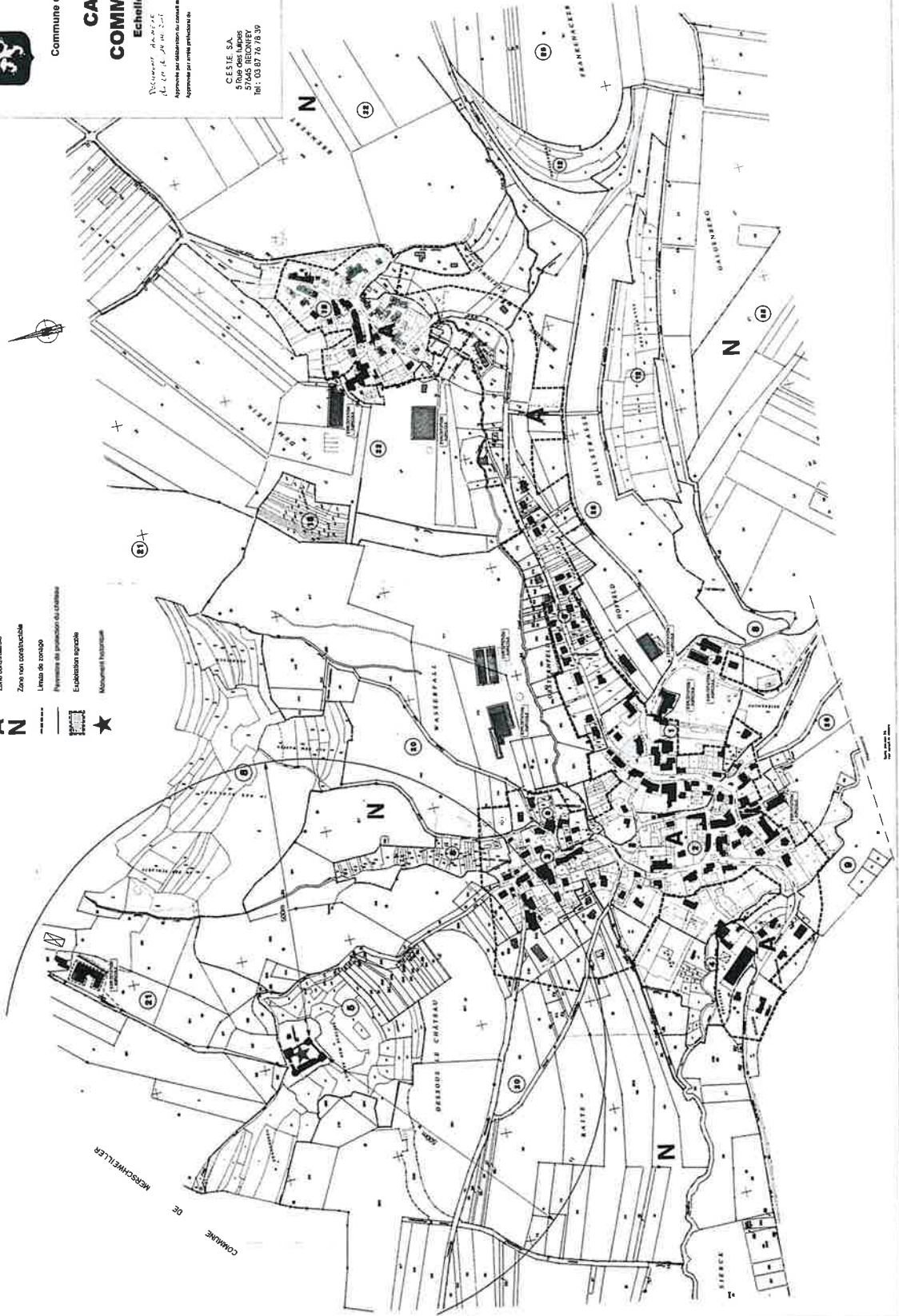
C.E.S.T.E. S.A.  
5 Rue des Lamps  
57100 MANDON  
STAS RECONY  
Tel : 03 87 76 78 39  
Fax : 03 87 76 78 39

Bureau Technique A.M.P.  
35 GIRONTOU  
57100 MANDON  
Tel : 03 82 53 10 91

### LEGENDE

**A** **N**

- Zone constructible
- Zone non constructible
- Lieu de dépôt
- Frontière de protection du Luthien
- Établissement agricole
- Monument Historique







LEGENDE

- Limite de zone
- A : zone urbaine et à urbaniser
- B : zone d'activité
- N : zone naturelle
- Panneau d'églopiement
- Gazoduc et zones de danger
- Zone de danger, dépôt d'engrais
- Perimètre de captage

